



## CTL du 16/01/2019

### Fiche 2 : Économie générale du dispositif au niveau départemental

Cette fiche explique les déclinaisons départementales qui sont détaillées en annexe 3.

#### A – Redéploiements internes d'emplois

Ils s'entendent comme des mouvements d'emplois à l'intérieur du département et opérés à l'initiative du Directeur afin de tenir compte de redéploiements techniques et des opérations d'adaptation des structures et du réseau 2019 (CTL des 15 et 23/11/2018). Ils ne modifient ni le volume global des emplois, ni la structure catégorielle du plafond d'emplois de l'Aude,

Il s'agit en 2019, au-delà des mesures de suppressions d'emplois prévues au PLF :

- d'une part, de valider au TAGERFiP, la traduction en terme d'emplois la conséquence des opérations d'adaptation des structures et du réseau présentées en CTL des 15 et 23/11/2018 (Fermetures de Sigean et de Ginestas avec notamment la réimplantation de l'emploi d'IDIVCN - Transfert de la gestion des amendes au SIP de Carcassonne au 1er février 2019 - Création de la trésorerie Hospitalière de Carcassonne) :

- et d'autre part :

- de procéder à une adaptation des emplois des services en adéquation avec la situation des effectifs affectés (Trésorerie de Carcassonne Établissements hospitaliers après restructuration) ;

- d'harmoniser la volumétrie des emplois de cadres A entre structures identiques et charges équivalentes (ICE de Narbonne/Carcassonne) ;

- et enfin d'adapter les catégories d'emplois aux enjeux des structures infra-départementales (SIE de Narbonne et SIE de Carcassonne).

#### **Situation particulière des emplois IDV CN de l'ex emploi de comptable de la trésorerie de Ginestas et de celui de la trésorerie de Carcassonne Agglomération:**

Rappel : à compter du PLF 2018, le mécanisme dit "de cascade" qui permettait de stabiliser le volume des emplois de comptables de catégories C1 à C3, a été interrompu de la catégorie C2 jusqu'à la catégorie C4. La fin de ce mécanisme a donc un impact sur les emplois de comptables de catégories C2 et C3 dont le volume est désormais évolutif. Sans entraîner de mouvements de grande ampleur, les emplois comptables libérés sont majoritairement redistribués dans la sphère administrative.

Ainsi, le département de l'Aude conserve-t-il au TAGERFiP l'emploi d' IDIVCN implanté jusqu'alors à la trésorerie de Ginestas. Cet emploi devant être redistribué dans la sphère administrative, il est proposé de l'implanter à la Direction afin de tenir compte des effectifs réellement affectés dans l'équipe d'encadrement mais aussi et surtout de renforcer en direction, les missions de soutien en expertise au service du réseau audois. La même logique prévaut pour le redéploiement en direction du poste d'IDIVCN implanté à la trésorerie de Carcassonne Agglomération.

**NB** : cette décision est susceptible d'être modifiée d'ici le CTL emploi du 16/01 dans la mesure où un accord formel écrit est attendu de la Direction générale. (Pour information : accord oral déjà formulé par la DGFIP).

## **B – Evolution départementale des emplois :**

Le PLF 2019 de l'Aude soit - 7 emplois (dont 2 C non fléchés au titre du rebasage du TAGERFIP) se décline de la façon suivante :

### 1/ Suppressions d'emplois :

- 1 AFiPA Direction
  
- 1 B Trésorerie de Durban
- 1 B Trésorerie de Peyriac Minervois
- 1 B Trésorerie de Limoux
- 1 B Paierie départementale
- 1 B SIE de Carcassonne
  
- 1 C Trésorerie de Leucate
- 1 C SIP Narbonne
- 1 C SIP de Carcassonne
- 1 C SIE de Narbonne
- 1 C Trésorerie de Carcassonne Agglomération
- 1 C AST PTGC de Carcassonne
- 1 C SIP-SIE de Limoux
- 1 C Direction

### 2 / Reprises d'emplois :

- 1 A Direction au titre du transfert de la mission de chargé de relation clientèle à la CDC
- 2 B au titre du passage en comptabilité de commerce de l'Office Public Habitat Audois

### 3/ Créations d'emplois :

- 3 B Centre de Contact
- 7 C Centre de Contact



### **C – Commentaires sur les propositions de localisation des suppressions d'emplois à opérer dans le département étant observé que le détail catégoriel figure en annexe 3:**

L'essentiel des suppressions repose sur une logique de contribution et se détermine notamment, en fonction de la soutenabilité et de l'historique de l'effort demandé à chaque service.

L'outil d'aide APERFIP (annexe n°2) a facilité l'analyse comparée des tendances départementales issues des ratios charges/emplois des structures infra - départementales.

Pour autant, les données issues d'APERFIP ne donnent que des tendances d'évolution qui ont été analysées avec précaution et dans un souci d'équité en raisonnant sur une répartition infra-départementale équilibrée entre les missions gérées par type de services comparables et en tenant compte du contexte local connu à ce jour et/ou susceptible d'évoluer ainsi que de l'évolution de l'exercice des métiers durant l'année 2019.

**A partir de ces différents éléments de réflexion, les choix suivants ont été opérés au titre de l'année 2019, sachant les conséquences du PAS, de la réforme de la TH et les charges "Accueil" ont été prises en compte dans les arbitrages directionnels :**

1 - Suppression nette de **trois emplois** dans les services de la direction (1AFiPA GPEEC des cadres A+ - 1A au titre de la mission de chargé de relation clientèle de la CDC et 1C au titre de la participation de la Direction à la contribution proportionnelle).

2 - Suppression nette de **6 emplois** dans les trésoreries :

Les études réalisées à partir des comparaisons charges/emplois entre trésoreries, de la répartition de la contribution proportionnelle, des vacances d'emplois et de l'historique des suppressions d'emplois permettent, par combinaison, de proposer :

- au titre du ratio comparé des charges/emplois : Peyriac Minervois (1B) - Leucate (1C) - Limoux (1B) ;

- au titre de la participation à la contribution proportionnelle : Paierie départementale (1B) et Durban (1B) ;

- et enfin au titre de l'historique des suppressions d'emplois combiné avec la participation à la contribution proportionnelle : Carcassonne agglomération (1C).

3 - Suppression nette de **5 emplois** soit un emploi dans chaque SIP (Narbonne et Carcassonne), un emploi dans chaque SIE (Narbonne et Carcassonne) et **un emploi** au SIP SIE de Limoux sachant que

La situation observée sur les vacances d'emplois, l'évolution de la mission de gestion des particuliers (SIP de Carcassonne et de Narbonne), et l'analyse comparée du ratio charges/emplois de la mission de gestion des professionnels (SIE de Limoux) conduisent à proposer la suppression de 3 emplois : 1C au SIP de Narbonne, 1C au SIP de Carcassonne et 1C au SIP-SIE de Limoux).

Par ailleurs, la participation à la contribution proportionnelle conduit à proposer la suppression de 2 emplois dans les SIE spécialisés : un emploi C au SIE de Narbonne et un emploi B au SIE de Carcassonne.

4 - Suppression nette d'**1 emploi C AST** au PELP-PTGC, équipe PTGC en résidence à Carcassonne.

La suppression d'un emploi de catégorie C AST est proposée au PELP-PTGC résidence de Carcassonne au titre de la répartition équilibrée des efforts demandés aux structures départementales.